



NON-FOOD CHEMICALS
APPLICATION FOR EVALUATION OF USE IN
FEDERALLY REGISTERED FOOD ESTABLISHMENTS

PRODUITS CHIMIQUES NON ALIMENTAIRES
DEMANDE D'ÉVALUATION POUR FINS D'UTILISATION DANS LES
ÉTABLISSEMENTS DE TRANSFORMATION D'ALIMENTS AGRÉÉS
AU FÉDÉRAL

NOTE: Type or print clearly, otherwise it may cause delays in your submission.
NOTA : Pour un service plus rapide, veuillez dactylographier ou écrire lisiblement en lettres moulées.

1. Applicant / Demandeur Company Name / Nom de la compagnie <hr/> Address / Adresse <hr/> City / Ville <hr/> Postal code / Code postal Phone No. / N° de téléphone <hr/>	Send all applications to: By email at: Reflist@inspection.gc.ca	Veillez envoyer vos demandes à : Par courriel au :
	By mail at: Canadian Food Inspection Agency 1400 Merivale Road Postal Locator: T2-4G-234 Ottawa, Ontario, Canada K1A 0Y9 Tel.: (613) 773-5842 Fax: (613) 773-5642	Par la poste au : Agence canadienne d'inspection des aliments 1400, chemin Merivale Localisateur Postal : T2-4G-234 Ottawa (Ontario) Canada K1A 0Y9 Tél : (613) 773-5842 Téléc. : (613) 773-5642

2. Identification of product by name or number / Veuillez identifier le produit en inscrivant le nom ou le numéro

3. Identify product function: e.g. cleaners, decharacterizing agents, denaturing agents, deodorizers, disinfectants, egg treatment compounds, lubricants, maintenance aid products, pesticides, processing aids, refrigerants, release agents, sanitizers and water treatments compounds.	Veillez préciser le type de produit : ex. agent de nettoyage, agent de décaractérisation, dénaturant, déodorisant, désinfectant, agent de traitement d'oeuf, lubrifiant, auxiliaire d'entretien, pesticide, auxiliaire de transformation, réfrigérant, agent de démoulage, assainisseur et composé de traitement de l'eau.
--	---

4. Non-Food Chemicals - Chemical composition: the complete composition of the product listing the ingredients by percentage or quantitatively. Each component must be chemically identified and include trade name and manufacturer.

Produits chimiques non alimentaires - Composition chimique : la composition complète du produit, soit l'énumération des ingrédients en pourcentage ou quantitativement. Chaque composante du produit doit comprendre le nom chimique ainsi que le nom commercial et le nom du fabricant.

	Name of Manufacturer Nom du fabricant	Trade name Nom commercial	C.A.S. no.	Chemical name Nom chimique	% by weight % par rapport au poids
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					

5. Additional information (attached) Submit 2 copies of the draft label in keeping with the guidelines on the reverse side of this form.
Renseignements supplémentaires (ci-joints) Note: do not print until the draft label has been accepted.

Veillez soumettre 2 copies de l'ébauche d'étiquette comme l'indique la directive au verso de ce formulaire.
Nota : ne pas imprimer l'étiquette finale avant qu'elle ne soit approuvée.

(Print) Applicant's name and position title
 Titre du poste et nom du demandeur (en lettres moulées)

Signature _____ Date _____

The information on this document is collected by the Canadian Food Inspection Agency under the authority of *Meat Inspection Act* and *Canada Agricultural Products Act* for the purpose of determining food safety. Information may be accessible or protected as required under the provision of the *Access to Information Act*. Information that could cause you or your organization injury if released is protected from disclosure as defined in section 20 of the *Access to Information Act*.

Les renseignements qui figurent dans le présent document sont recueillis par l'Agence canadienne d'inspection des aliments en vertu de la *Loi sur l'inspection des viandes* et de la *Loi sur les produits agricoles du Canada* afin de déterminer la salubrité des aliments. Les renseignements peuvent être accessibles ou protégés selon ce que prescrit la *Loi sur l'accès à l'information*. Les renseignements qui pourraient porter préjudice à votre intérêt ou à celui de votre organisation s'ils étaient divulgués sont protégés aux termes de l'article 20 de la *Loi sur l'accès à l'information*.



Please submit the following in duplicate: Application form, Draft label and any other accompanying document.

Every draft label shall show the following basic information:

- (a) The name and address of the firm manufacturing or distributing the product. The address may be that of the head office of the firm;
- (b) The descriptive name of the product. This is required prominently, immediately adjacent to the trade name, to denote the function and include a statement on the specific intended use in food plants;
- (c) A list of major ingredients. If there is an active ingredients list on the label and the major ingredients in the product are non-active, they should be declared under a separate heading such as "contains" or "ingredients";
- (d) Directions for use including any precautionary statements necessary to avoid contamination of food, such as "potable water rinse", where applicable;
- (e) A net content statement;
- (f) Where applicable, the words "product of ..." indicating the country of origin. The statement should be placed below the descriptive name of the products.
- (g) Where applicable the draft label must also show:
 - (1) Registration number for products registered - **Drug Identification Number (D.I.N.), Health Canada; Therapeutic Product Programme (TPP);**
 - (2) W.H.M.I.S. requirements as outlined by the: **Hazardous Product Act, Health Canada; Workplace Hazardous Materials Information Systems (WHMIS).**

Prière de fournir deux exemplaires du formulaire de demande, de l'ébauche d'étiquette et de tout document d'accompagnement.

Chaque étiquette doit contenir les données de base suivantes :

- (a) Le nom et l'adresse du fabricant ou du distributeur du produit. L'adresse peut être celle du siège social de la compagnie;
- (b) Le nom descriptif du produit, qui doit être mis en évidence, immédiatement à côté du nom commercial, afin d'en décrire la fonction, et qui doit contenir une déclaration sur l'usage que l'on compte précisément en faire dans les établissements de transformation des aliments;
- (c) Une liste des principaux ingrédients. Si une liste d'agents actifs figure sur l'étiquette, et que les principaux ingrédients ne sont pas des agents actifs, qui pourrait s'infiltrer il faut alors les déclarer sous une rubrique différente telle que « contient » ou « ingrédients »;
- (d) Mode d'emploi, y compris toutes les déclarations préventives qui permettront d'éviter la contamination d'aliments, tel que « rincer à l'eau potable », s'il y a lieu;
- (e) L'énoncé du contenu net;
- (f) S'il y a lieu, les termes « produit de ... » indiquant le pays d'origine. La déclaration doit être placée sous le nom descriptif du produit;
- (g) S'il y a lieu, l'ébauche de l'étiquette doit aussi indiquer :
 - (1) Le numéro d'enregistrement des produits - **l'identification numérique de la drogue (DIN), Santé Canada; Programme des produits thérapeutiques (PPT);**
 - (2) Les exigences du SIMDUT (**Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail**) telles qu'énoncées dans **la Loi sur les produits dangereux, Santé Canada.**